

# Le facteur

(1849 – 1957)



par Jean-Louis Morel

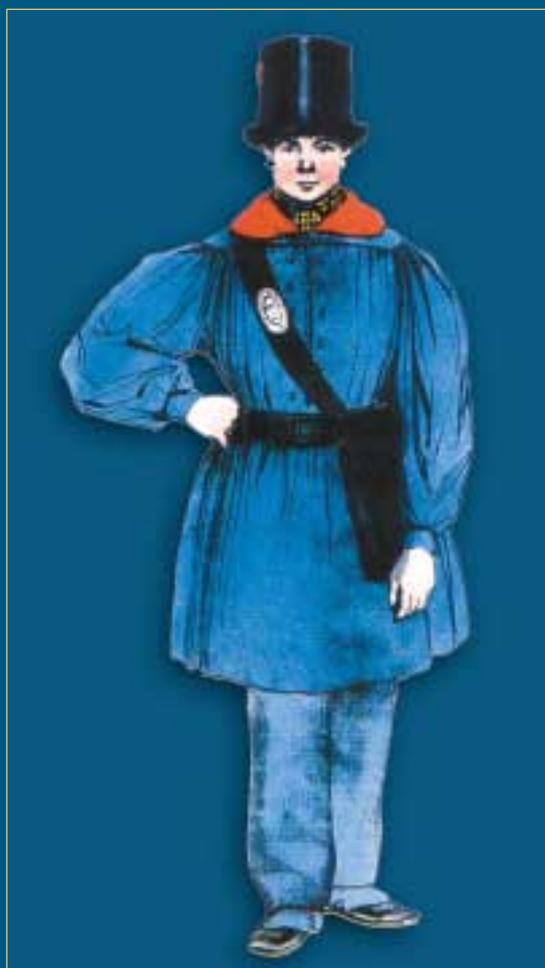
**1849 : apparition du premier timbre-poste en France. 1957 : le facteur disparaît des textes, il sera maintenant préposé de la Poste. Entre ces deux dates se concentre l'histoire du facteur sous cette dénomination, de cet infatigable piéton, porteur de bonnes comme de mauvaises nouvelles, qui connaissait tout le monde au village.**

## Facteur et courrier

Dans le numéro 6 de *Votre Généalogie*, nous avons laissé les lettres entre les mains des chevaucheurs et autres courriers, qui allaient de poste en poste. À l'époque, et jusqu'à la création du timbre-poste, c'est le destinataire qui paie le port de la lettre. Jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le trafic postal reste modeste : environ 12.000 lettres par jour à Paris, dont seulement 10% à destination des particuliers. Il n'y avait pas de distribution à domicile. À la Révolution, les postes vont devenir un service public géré par l'État. Toutefois, le courrier restera un moyen d'échange essentiellement commercial jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Il faut dire que jusqu'à l'apparition du timbre-poste, la taxe est fonction du poids, mais aussi de la distance. Jusque 100 km le tarif est acceptable. Au-delà il devient rédhibitoire. En 1847, pour envoyer une lettre de 15 g de Paris à Marseille, il en coûte 2,20 francs. C'est énorme à une époque où le manouvrier gagne rarement plus de 1,25 francs par jour. Le timbre-poste présente deux avantages importants : la taxe est encaissée avant le départ de la lettre et elle est indépendante de la distance parcourue. Cette diminution du prix du port provoque un accroissement des volumes. On passe de 122 millions à 165 millions de lettres. Bien sûr, le timbre facilitait le travail des postiers, et surtout des facteurs. Mais l'accroissement du volume obligeait à une augmentation des effectifs ; or, les budgets alloués n'augmentaient pas dans les mêmes proportions, et les facteurs étaient de plus en plus mal payés. La direction était bien consciente de ce problème. Ainsi M. VANDAL, directeur des Postes en 1864 écrivait-il au ministre des finances : « *Depuis deux ans, chacune des communes de l'Empire continental est dotée d'un service quotidien et seule, parmi toutes les nations de l'Europe, la France jouit de ce privilège qu'il n'est pas un habitant du territoire, quelque éloigné qu'il soit d'un bureau*

*de poste, auquel un facteur n'apporte chaque jour sa correspondance ou son journal. Mais ce service, dont le caractère est éminemment démocratique, coûte des sommes considérables au Trésor ; le traitement seul des 17.000 facteurs ruraux dépasse 8 millions par an, et malgré l'élévation de ce chiffre, la détresse de ces agents excite une commisération universelle. [...] Si la charité privée ne venait en aide à la rémunération publique, leur existence ne serait pas assurée et leur recrutement deviendrait impossible. »*

À cette époque, les facteurs effectuaient les distributions à pied, tous les jours de la semaine et par tous les temps. Bien qu'une tentative d'introduction du vélo fût tentée dans l'Aube en 1869, la guerre de 1870 mit fin prématurément à cet essai. ●●●



Uniforme de facteur rural en 1835 (extrait de l'instruction du 9 décembre 1835).



Tenue prévue pour les facteurs de ville en 1862 (gravure sur bois extraite du *Monde Illustré* du 14 septembre 1861).